

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ARTHUR FONTAINE

## **Rapport au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes sur le mouvement de la population de la France en 1900**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 43 (1902), p. 5-11

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1902\\_\\_43\\_\\_5\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__5_0)

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II.

### RAPPORT AU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1900 (1).

*Paris, le 31 octobre 1901.*

**Monsieur le Ministre,**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le mouvement de la population de la France pendant l'année 1900.

La balance des naissances et des décès se solde par un excédent de 25 988 décès, alors que l'année précédente avait fourni un excédent de 31 394 naissances. Ce résultat est dû tant à une diminution de la natalité qu'à un accroissement de la mortalité. Il y a eu, en 1900, 20 330 naissances de moins qu'en 1899, et 37 052 décès de plus.

Depuis 1871, on n'avait constaté un déficit des naissances que pour les années 1890, 1891, 1892 et 1895; seul, l'excédent de 38 446 décès observé en 1890 dépasse le chiffre atteint en 1900.

D'après le tableau par départements annexé au présent rapport, 55 départements donnent, en 1900, un excédent de décès; il y en avait 43 seulement en 1899. Deux départements, la Seine-Inférieure et le Cantal, présentent, par rapport à 1899, une augmentation de l'excédent des naissances; cet accroissement n'a d'ailleurs été que de 737 unités dans la Seine-Inférieure et de 17 dans le Cantal. Dans les 30 autres départements qui ont bénéficié d'un excédent de naissances pendant les deux années 1899 et 1900, il y a eu réduction de cet excédent. Les dix départements qui donnent les plus fortes diminutions sont: Côtes-du-Nord, 2 856; Seine, 2 496; Nord, 1 878; Loire-Inférieure, 1 407; Saône-et-Loire, 1 290; Pas-de-Calais, 1 111; Morbihan, 951; Finistère, 701; Vosges, 697; Vienne, 664.

Quatre départements ont présenté, par rapport à 1899, une diminution de l'excédent de décès; elle a été de 339 unités dans la Dordogne, 228 dans la Charente-Inférieure, 218

---

(1) Extrait du *Journal officiel* du 2 décembre 1901.

dans le Tarn-et-Garonne et 182 dans le Tarn. Dans les autres départements où l'on a relevé un excédent de décès en 1890 et en 1900, cet excédent est en augmentation. Les dix départements qui donnent les plus fortes augmentations sont : Hérault, 1 958 ; Calvados, 1 652 ; Orne, 1 622 ; Rhône, 1 602 ; Gard, 1 469 ; Maine-et-Loire, 1 363 ; Sarthe, 1 107 ; Seine-et-Oise, 979 ; Gironde, 976 ; Haute-Saône, 958.

On notera avec intérêt les dix départements où, en 1900, l'excédent, pour cent habitants, des naissances sur les décès est le plus considérable : Pas-de-Calais, 0,90 ; Finistère, 0,82 ; Nord, 0,68 ; Morbihan, 0,58 ; Landes, 0,44 ; Lozère, 0,42 ; Vendée, 0,41 ; Haute-Vienne, 0,40 ; Corrèze, 0,34 ; territoire de Belfort, 0,33, et les dix départements où l'excédent, par 100 habitants, des décès sur les naissances est le plus élevé : Gers, Orne, 0,95 ; Calvados, Lot, 0,74 ; Lot-et-Garonne, 0,72 ; Yonne, Tarn-et-Garonne, 0,66 ; Haute-Garonne, 0,64 ; Eure, 0,52 ; Aube, 0,51.

En résumé, la situation du pays ne s'améliore pas au point de vue de l'accroissement de sa population indigène ; c'est un état stationnaire : la balance des naissances et des décès, qui s'est soldé en 1890 par un excédent de naissances donne en 1900 un excédent de décès presque aussi élevé. En suivant le mouvement de la population depuis cinquante ans, par périodes quinquennales formées autour des années de recensement, on constate que l'excédent des naissances sur les décès, calculé par 100 habitants, est beaucoup moindre dans les quatre périodes les plus récentes que dans la plupart des précédentes, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous.

PÉRIODES.	EXCÉDENT annuel moyen des naissances sur les décès pour 100 habitants.
—	—
1899-1900 (2 ans) . . . . .	+ 0,01
1894-1898 . . . . .	+ 0,13
1889-1893 . . . . .	+ 0,01
1884-1888 . . . . .	+ 0,16
1879-1883 . . . . .	+ 0,24
1874-1878 . . . . .	+ 0,35
1871-1873 (3 ans) . . . . .	— 0,16
1864-1868 . . . . .	+ 0,29
1859-1863 . . . . .	+ 0,37
1854-1858 . . . . .	+ 0,10
1849-1853 . . . . .	+ 0,37

Nous allons maintenant passer successivement en revue les relevés de l'état civil pour les mariages, divorces, naissances, décès, et donner quelques détails sur les chiffres qui figurent dans les tableaux annexés au présent rapport.

*Mariages et divorces.*

Le nombre des mariages en 1900 a été de 299 084, au lieu de 295 752 en 1899, soit une augmentation de 3 332. Par rapport au chiffre de la population légale, la proportion des nouveaux conjoints pour 100 habitants est égale à 1,54, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis 1876 ; durant la période décennale 1890-1899, la proportion annuelle moyenne n'a été que de 1,49 p. 100 ; le progrès ne peut être que favorable au relèvement de notre si faible natalité.

La progression du nombre des mariages s'étend à la moitié du territoire seulement ; le chiffre relatif à l'année 1900 se trouve inférieur à celui de 1899 dans une quarantaine de départements environ, mais, le plus souvent, de quelques unités seulement.

Les départements où, par rapport à la population, le nombre des mariages contractés a été le plus considérable en 1900, se classent ainsi d'après la proportion du nombre

**Mouvement de la population de la France pendant la période 1890-1900.**

ANNÉES.	MARIAGES.		DIVORCES.		N A I S S A N C E S.				M O R T - N É S.			D É C È S.		ACCROISSEMENT ou diminution DE LA POPULATION.		
					ENFANTS LÉGITIMES.		ENFANTS NATURELS.		TOTAL des naissances.		Sexe masculin, féminin.		TOTAL des décès.		Excédent des naissances, Excédent des décès.	
	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.
1	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16			
1890	392 316	374 657	35 836	35 250	838 059	23 788	16 747	40 535	453 873	422 632	876 505	"	38 446			
1891	405 454	336 987	37 773	36 163	806 377	24 997	17 475	42 472	453 085	423 797	876 882	"	10 503			
1892	400 260	331 802	37 540	36 245	835 847	24 245	17 590	41 835	453 020	422 868	875 888	"	20 014			
1893	408 158	339 952	38 709	37 763	874 672	24 636	17 758	42 394	449 682	417 844	867 526	7 146	"			
1894	397 731	331 206	38 932	37 519	855 388	24 543	17 503	42 046	425 048	339 572	815 620	39 768	"			
1895	388 675	372 220	37 214	36 064	834 173	23 971	17 601	41 572	444 380	407 606	831 986	"	17 813			
1896	403 095	356 213	38 326	37 752	865 586	24 313	17 741	42 054	403 027	368 856	771 886	93 700	"			
1897	399 740	333 378	38 513	37 446	859 107	24 154	18 125	42 279	390 363	360 656	751 019	108 088	"			
1898	393 636	375 721	37 739	36 847	843 933	22 814	16 991	39 805	416 621	391 452	840 073	33 860	"			
1899	394 490	378 167	37 846	37 124	847 627	22 921	16 939	39 860	421 782	394 431	816 233	31 394	"			
Moyenne 1890-1899	398 354	331 030	37 874	36 817	854 076	24 045	17 446	41 491	431 383	399 973	831 351	22 715	"			
1900	384 791	369 385	37 265	35 586	827 297	22 440	16 806	39 246	442 435	410 850	853 285	"	25 938			

**Mouvement de la population de la France, par département, en 1900.**

NÚMEROS D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION légale. (nombrement de 1899).	MARIAGES	DIVORCES.	NATURALISÉS.										MORTS-NÉS.				NÉS.		DÉCÉDÉS.	
					LÉGITIMES.			NATURELLES.			TOTAL des naissances.				MORTS-NÉS.		NÉS.		DÉCÉDÉS.			
					Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total des enfants légitimes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total des enfants naturels.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total des naissances.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total des mort-nés.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total des décès.	des naissances.	des décès.	
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20								
1	Ain	351 589	2 588	54	3 292	3 242	6 534	1 79	2 01	3 80	6 914	1 97	1 38	3 35	4 001	3 787	7 788	874				
2	Aisne	541 613	4 227	182	5 412	5 135	10 547	743	707	1 450	11 997	323	232	555	6 316	5 131	12 447	250				
3	Allier	434 378	3 486	39	3 776	3 627	7 403	204	211	415	7 818	158	142	300	3 897	3 470	7 367	431				
4	Alpes (Basses-)	118 142	785	7	1 168	1 129	2 297	30	33	63	2 360	80	55	135	1 115	1 282	2 397	14				
5	Alpes (Hautes-)	113 229	657	1	1 226	1 171	2 397	43	54	97	2 494	58	59	117	1 310	1 168	2 508	14				
6	Alpes-Maritimes	265 155	1 826	68	3 643	2 849	6 492	312	337	649	6 543	279	188	467	3 665	3 071	6 436	107				
7	Ardeches	363 501	2 533	36	4 094	3 994	8 088	89	73	162	8 250	1 73	113	286	4 369	4 041	8 410	100				
8	Ardennes	318 805	2 421	87	2 977	2 816	5 673	270	263	533	6 106	175	51	226	3 375	2 258	4 633	302				
9	Ardennes	219 641	1 536	14	1 869	1 767	3 636	73	77	150	3 786	75	76	151	2 635	2 657	5 292	1274				
10	Aube	251 435	1 741	81	2 009	1 862	3 871	244	233	477	4 348	131	111	246	3 632	3 372	7 004	1 079				
11	Aude	310 513	2 260	36	2 980	2 726	5 706	126	113	239	5 945	175	144	319	3 275	2 258	4 633	847				
12	Aveyron	389 464	2 730	13	4 369	4 011	8 370	134	125	259	8 629	238	152	370	4 603	3 439	7 015	735				
13	Bouches-du-Rhône	673 820	3 070	162	7 394	7 033	14 417	1 049	1 048	2 097	16 514	679	488	1 167	5 685	4 505	11 180	3 098				
14	Calvados	234 382	1 597	71	3 667	3 423	7 090	534	458	992	8 082	211	177	388	2 256	2 303	4 559	351				
15	Canal	376 236	2 711	47	3 106	2 877	5 983	158	139	297	6 280	140	135	275	4 713	3 439	7 015	735				
16	Charente	439 455	3 279	93	3 354	3 849	7 603	180	189	379	8 182	140	135	275	4 713	3 439	7 015	735				
17	Charente-Inférieure	337 725	2 742	27	3 176	2 839	6 013	251	254	505	6 510	119	82	201	3 312	3 154	6 466	681				
18	Cher	322 393	2 444	16	3 459	3 258	6 717	150	120	270	6 987	134	90	224	3 653	2 870	5 813	1 084				
19	Corrèze	290 168	1 571	21	3 262	3 094	6 256	253	208	464	6 817	44	30	74	2 135	3 025	3 960	857				
20	Côte-d'Or	368 168	2 462	63	2 930	2 765	5 695	260	241	501	6 196	127	107	234	4 136	2 814	7 947	1 751				
21	Côte-d'Or	616 074	4 642	14	7 858	7 702	15 590	311	276	587	16 177	441	348	789	7 066	7 858	15 824	353				
22	Côte-du-Nord	279 366	1 907	20	2 324	2 340	4 673	178	161	339	5 012	86	56	142	2 400	2 533	4 933	79				
23	Creuse	463 822	3 746	49	4 496	4 271	8 697	163	178	344	9 038	206	162	368	4 630	4 523	9 153	115				
24	Dordogne	302 046	2 116	51	3 333	3 228	6 561	304	310	614	7 175	231	187	418	3 709	3 372	7 081	94				
25	Doubs	303 491	2 021	37	2 744	2 399	5 113	131	139	271	5 613	198	114	312	3 561	3 422	6 983	1 370				
26	Drome	340 682	9 652	120	2 866	2 930	5 816	340	301	641	6 457	157	151	308	3 380	3 937	8 241	1 784				
27	Eure	280 469	1 989	81	2 654	2 527	5 181	191	186	377	5 558	165	141	306	3 216	3 216	6 596	1 038				
28	Eure-et-Loir	739 648	5 903	27	11 655	11 165	22 820	285	259	544	23 364	627	416	1 043	8 859	8 430	17 289	6 075				
29	Finistère	439 377	3 068	74	4 119	4 062	8 181	130	103	233	8 414	263	179	444	5 313	5 042	10 355	1 971				
30	Garonne (Haute-)	230 472	1 580	21	1 619	1 327	3 176	82	81	163	3 339	85	54	139	5 109	5 057	10 166	2 922				
31	Gers	809 902	6 243	240	6 338	6 156	12 504	859	804	1 663	14 167	364	297	661	8 715	7 746	16 451	2 384				
32	Gironde	469 684	3 640	60	4 706	4 727	9 433	286	252	538	9 971	247	163	410	6 318	5 691	12 009	2 118				
33	Haut-Rhin	622 039	4 907	40	6 532	6 474	13 226	362	349	711	14 637	432	337	759	7 868	7 166	15 034	1 017				
34	Haut-Rhin	289 206	2 180	23	2 723	2 621	5 344	158	167	325	5 669	102	64	166	2 718	2 400	5 208	461				
35	Indre	337 064	2 353	59	2 656	2 584	5 240	224	210	434	5 674	108	89	197	3 616	3 387	7 003	1 359				
36	Indre-et-Loire	563 933	4 195	90	5 348	4 980	10 328	276	266	542	10 870	339	258	597	6 217	5 763	12 000	1 130				



des nouveaux conjoints par 100 habitants : Seine, 2,04 ; Nord, 1,80 ; Haute-Vienne, 1,70 ; Pyrénées-Orientales, 1,68 ; Allier, Loire, Loire-Inférieure, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, 1,64 ; Meurthe-et-Moselle, 1,62.

Les départements où la proportion est la plus faible sont : Corse, 1,03 ; Hautes-Alpes, 1,16 ; Haute-Savoie, 1,22 ; Gers, Basses-Pyrénées, 1,26 ; Lot, 1,30 ; Basses-Alpes, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Yonne, 1,32.

Les divorces ont été moins nombreux en 1900 qu'en 1899. Le plus haut chiffre relevé depuis la loi rétablissant le divorce est celui de 1897, soit 7 460. Les années suivantes le nombre des divorces est descendu à 7 238 en 1893, 7 179 en 1899 et 7 157 en 1900.

#### *Naissances.*

On a enregistré, en 1900, 827 297 naissances d'enfants vivants au moment de la déclaration ; il y a eu en outre 39 245 mort-nés. L'ensemble des naissances, formant un total de 866 543 unités, représente 2,24 p. 100 de la population légale. C'est le plus faible coefficient qu'il nous ait été donné de relever en France depuis le commencement du siècle.

Les 827 297 enfants nés vivants se décomposent en 422 056 garçons et 405 241 filles, soit 1 041 garçons pour 1 000 filles, proportion toujours à peu près invariable. Parmi les mort-nés, la proportion est de 1 335 garçons pour 1 000 filles.

Les enfants nés vivants comprennent 754 176 enfants légitimes et 73 121 enfants naturels ; ce nombre des enfants naturels est légèrement inférieur à la moyenne calculée sur la période décennale 1890-1899.

Au total, le nombre des enfants nés vivants en 1900 est inférieur de 20 330 unités au nombre correspondant de 1899. La comparaison avec les résultats de la période décennale 1890-1899 fournit un écart du même sens, mais plus considérable : le nombre des enfants nés vivants en 1900 est inférieur de 26 779 unités à la moyenne annuelle et le déficit porte principalement sur les naissances légitimes.

D'après le tableau des résultats par départements, il n'y a que six départements qui aient donné plus de naissances en 1900 qu'en 1899 ; ce sont : Seine, Alpes-Maritimes, Var, Haute-Savoie, Pyrénées, Haut-Rhin (Belfort).

Si l'on rapporte le nombre des enfants nés vivants au chiffre de la population légale, on obtient en 1900 une proportion de 2,14 p. 100, chiffre un peu supérieur à la proportion effective, puisque la population réelle a probablement augmenté depuis le dénombrement de 1896.

Malgré cette variation, mais à la condition de ne considérer que les cas extrêmes, on peut comparer, pour les divers départements, la proportion pour cent du nombre des enfants nés vivants au chiffre de la population légale. Ainsi les onze départements où le nombre des enfants nés vivants, par 100 habitants, s'est trouvé plus élevé en 1900, sont les suivants :

Finistère, 3,16 ; Pas-de-Calais, 3,10 ; Nord, 2,80 ; Seine-Inférieure, 2,76 ; Morbihan, 2,67 ; Côtes-du-Nord, 2,62 ; Haut-Rhin (Belfort), 2,51 ; Alpes-Maritimes, 2,47 ; Vosges, 2,46 ; Bouches-du-Rhône et Lozère, 2,45.

Les dix départements où ce rapport a été le plus faible sont : Gers, 1,33 ; Lot-et-Garonne, 1,41 ; Yonne, 1,45 ; Lot, 1,54 ; Tarn-et-Garonne, 1,55 ; Haute-Garonne, 1,58 ; Orne, 1,65 ; Côte-d'Or, Indre-et-Loire, 1,68 ; Nièvre, 1,71.

La distribution des départements à faible ou à forte natalité est en somme à peu près la même que les années précédentes. Cette distribution n'étant pas très différente de celle qu'a fournie l'étude des mariages, les tendances des divers départements, soit à l'accroissement, soit à la diminution de leur population, ne semblent pas devoir se modifier prochainement.

*Décès.*

Le nombre des décès survenus en 1900 est supérieur au nombre constaté en 1899 : 853 285 au lieu de 816 233. L'augmentation est de 37 052 unités ; elle est bien supérieure à celle qui s'est produite de 1898 à 1899. Par rapport à la moyenne annuelle des décès au cours de la période décennale 1890-1899, l'augmentation est moins forte, puisque cette moyenne est de 831 361 décès. On compte, en 1900, 442 435 décès masculins contre 410 850 décès féminins.

L'augmentation du nombre des décès en 1900 est générale ; elle existe dans 70 départements environ. Parmi les départements où il s'est produit moins de décès en 1900 qu'en 1899, nous citerons les suivants : Seine-Inférieure, Dordogne, Charente-Inférieure, Corrèze, Var, Haute-Vienne, Tarn-et-Garonne.

Le rapport du nombre des décès au chiffre de la population légale a été, en 1900, de 2,21 par 100 habitants, soit en augmentation par rapport à la moyenne calculée pour la période décennale 1890-1899, qui n'a été que de 2,16 p. 100.

Les dix départements où la mortalité a été la plus forte en 1900 sont les suivants : Calvados, 2,63 p. 100 habitants ; Bouches-du-Rhône, 2,67 ; Seine-Inférieure, 2,66 ; Manche, 2,61 ; Orne, 2,60 ; Côtes-du-Nord, Hérault, 2,57 ; Gard, Mayenne, 2,50 ; Seine-et-Oise, 2,47.

Les dix départements où la mortalité a été la plus faible sont : Indre, 1,80 ; Corrèze, Vienne, 1,83 ; Vendée, 1,81 ; Cher, Haute-Vienne, 1,87 ; Deux-Sèvres, 1,90 ; Loiret, 1,91 ; Cantal, 1,94 ; Charente-Inférieure, 1,95.

Selon l'usage, j'ai l'honneur de vous proposer l'insertion au *Journal officiel* de ce rapport et des tableaux statistiques qui l'accompagnent.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement,

*Le directeur du travail,*  
ARTHUR FONTAINE.

---